



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1272

Jardins partagés –Conventions avec l'association « les jardins suspendus de Perrache » et la MJC Presqu'île Confluence pour les jardins partagés situés sur les toits du Centre d'échange Lyon Perrache (Lyon 2ème), côté Rhône et Saône- Approbation et autorisation de signature

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1272 - JARDINS PARTAGES –CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION « LES JARDINS SUSPENDUS DE PERRACHE » ET LA MJC PRESQU'ILE CONFLUENCE POUR LES JARDINS PARTAGES SITUES SUR LES TOITS DU CENTRE D'ECHANGE LYON PERRACHE (LYON 2EME), COTE RHONE ET SAONE- APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012/4849 du 22 octobre 2012, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n° 3 relatif à la convention d'affectation et de gestion consentie par la Métropole de Lyon le 19 avril 1978 au profit de la Ville de Lyon de certains espaces du Centre d'échange Lyon Perrache (CELP). Cette convention prévoit l'occupation du domaine public communautaire à titre gratuit et la possibilité de mise à disposition des terrasses par la Ville de Lyon, gestionnaire de ces espaces, pour des activités de jardinage.

Par délibération n° 2019/4868 du 1^{er} juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition à titre gratuit, par conventions, des terrasses du CELP et gérées par la Ville de Lyon pour les associations :

- Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence, terrasse côté Saône ;
- Les jardins suspendus de Perrache, terrasse côté Rhône.

Les associations développent sur ces espaces un ensemble d'activités favorisant le lien social, toutes générations confondues, autour d'activités de jardinage ou autres activités pédagogiques, environnementales, culturelles, permettant à chacun de s'exprimer librement à travers une démarche citoyenne et collective. Les deux terrasses conservent néanmoins leur fonction d'espaces de promenade et de détente ouverts à tous (dans les tranches horaires définies par le Centre d'échange).

Les conventions pour chaque association sont arrivées à échéance (l'une le 31 juillet 2021 pour les jardins suspendus de Perrache et l'autre le 8 août 2021 pour la MJC). Il vous est ainsi proposé de conclure de nouvelles conventions pour une durée de 1 an à compter de la date de signature en raison du projet global de restructuration du CELP.

A ces conventions sont joints en annexes des plans de localisation ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

La valeur locative annuelle du terrain correspondant à cette mise à disposition est estimée à 4 440 euros pour les jardins suspendus de Perrache et de 2 880 euros pour la MJC Presqu'île Confluence. Il vous est proposé d'accorder la gratuité pour ces mises à disposition compte tenu de l'intérêt des actions qui sont conduites.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les dispositions suivantes :

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4868 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu lesdits projets de conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Les conventions susvisées, à établir entre la Ville de Lyon et les associations Les jardins suspendus de Perrache, terrasse côté Rhône et la MJC Presqu'île Confluence, terrasse côté Saône, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET